Des informations concernant les professeurs des écoles stagiaires en poste à mi-temps

Le professeur stagiaire a réussi le concours de professeur des écoles.

Il est fonctionnaire stagiaire. Il exerce à mi-temps. Il est en classe les lundis, mardis. Le reste de la semaine, il est étudiant à l'INSPE, (Institut Supérieur du Professorat et de L'Education). Il peut suivre les cours pour obtenir un Master MEEF (Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation) ou être inscrit à l'INESPE pour obtenir un diplôme universitaire (DUME) s'il est déjà titulaire d'un Master ou d'une équivalence.

⇒ Cette année de formation en alternance est dense. D'une part, le stagiaire-étudiant est en situation professionnelle. Il est responsable d'une classe qu'il partage avec un collègue, il est membre de l'équipe pédagogique. Il met en œuvre au sein de l'école les compétences du professeur des écoles. Ces dernières seront évaluées en vue de la titularisation à l'issue de cette année scolaire. D'autre part, il poursuit un cursus universitaire : validation des unités d'enseignement à la fin de chaque semestre, rédaction d'écrits (mémoire pour les M2) en lien avec le travail de recherche.

La prise de fonction, la rentrée

Un dispositif d'accueil est organisé par la DSDEN et l'INSPE durant la dernière semaine du mois d'août (les dates restent à confirmer). Le professeur stagiaire aura l'occasion de rencontrer l'équipe de circonscription, de préparer les premiers jours de classe.

Il rejoint son école d'affectation le jour de la prérentrée des enseignants : le lundi 31 août

<u>Le mardi 1</u>: il est en classe. Selon les situations une aide pourra être apportée (présence d'un TR).

<u>Le jeudi 03 et vendredi 04 septembre</u>, le professeur stagiaire sera à l'INSPE site de Vesoul. Cette journée sera consacrée à la préparation de classe pour le lundi 7 et mardi 08 septembre. Il sera aidé par les formateurs présents : PEMF, et professeurs d'INSPE (PINSPE).

<u>Le jeudi 17 septembre</u> *(date à confirmer) :* le professeur stagiaire aura la possibilité de venir en observation avec l'enseignant du jeudi, vendredi.

Les obligations règlementaires de service des enseignants-stagiaires

<u>Charge d'enseignement</u>: 12 heures hebdomadaires: les lundis et mardis. En dehors de 12 h hebdomadaires, **les enseignants-stagiaires doivent 54 h** (50% des 108 heures annuelles). Une fiche de service spécifique PES précisera la répartition des heures.

⇒ Il est important pour sa formation que le professeur stagiaire appréhende les divers aspects du métier d'enseignant et qu'il participe à la vie de l'école. Il convient donc de tenir compte des contraintes des d'emplois du temps de l'INSPE pour planifier certaines réunions. Le stagiaire étudiant aura des difficultés à être présent à un conseil d'école un jeudi soir à 17h00 ou à participer à une sortie scolaire les jeudis ou vendredis. Aussi, certaines heures de concertation, un conseil d'école au moins pourront avoir lieu le lundi ou le mardi.

Le professeur stagiaire tiendra à jour un récapitulatif des heures effectuées. Il est enseignant de l'école, il est présenté comme tel, il fait donc partie de la liste de diffusions des informations, il possède une clé de l'école, un code photocopieur... Il a accès aux diverses ressources de l'école. Il participe aux différents services (accueil, surveillance des récréations), aux réunions de classe et diverses rencontres avec les parents.

L'organisation du service au sein de la classe

⇒ Se reporter au document : partager sa classe

L'accompagnement et le suivi du professeur stagiaire

Le professeur stagiaire bénéficie tout au long de cette année de formation de l'aide de ses tuteurs : un maître formateur (PEMF) et un professeur de l'INSPE (PINSPE). Il s'agit d'un accompagnement à distance par mail et en présentiel par le biais de rencontres. 5 visites sont prévues en classe.

Des visites supplémentaires seront possibles dans le cadre d'un Dispositif d'Accompagnement Complémentaire (DAC). Ce dernier sera élaboré avec les équipes de circonscription, avec intervention possible des CPC.

⇒ L'équipe enseignante contribue également à la professionnalisation du professeur stagiaire par l'accueil que vous lui réservez, par une organisation de l'école concertée et explicitée et par des réponses ponctuelles que vous pouvez apporter en complément des conseils des tuteurs. Cette aide en contexte est précieuse pour un débutant.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez joindre :

- Sophie Pfauwadel, PEMF, Chargée de mission formation initiale :
 03 84 75 16 54 / sophie.pfauwadel@ac-besancon.fr
- En cas de difficultés particulières, l'équipe de circonscription est également disponible.

DSDEN, juillet 2020